

SESSION 2018

Note à l'attention des candidats au CRPE

Rectorat

Division des Examens
et Concours

*Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités des concours de recrutement de professeurs
des écoles*

Dossier suivi par
Véronique Pélofy
T 02 38 79 46 27
Julie Voisin
T 02 38 79 46 05
ce.decorga
@ac-orleans-tours.fr

Epreuves écrites : le lundi 9 avril 2018 (Français) et le mardi 10 avril 2018 (Mathématiques).

Epreuves orales : période du lundi 28 mai au mardi 19 juin 2018.

Un mail sera transmis aux candidats, à l'adresse saisie lors de l'inscription, afin qu'ils téléchargent leur convocation.

Les résultats d'admissibilité et d'admission seront publiés le site de l'académie d'Orléans-Tours

www.ac-orleans-tours.fr

Les candidats pourront également imprimer leur relevé de notes (pas d'envoi postal)

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

-
- **EPREUVES D'ADMISSION** : se reporter à l'annexe I de l'arrêté sus nommé.

I - PREMIERE EPREUVE ORALE : MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

ATTENTION : seuls les candidats déclarés admissibles à l'issue du jury d'admissibilité du mardi 24 avril 2018 transmettront un dossier.

► Informations générales

En vue de l'épreuve d'admission « Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat », les candidats déclarés admissibles devront fournir un dossier de dix pages au plus (annexes incluses hors page de garde), portant sur le domaine **choisi à l'inscription**.

[Le non-respect du choix fait au moment de l'inscription entraîne l'élimination du candidat.](#)

Page de garde du dossier : Les candidats admissibles devront utiliser **obligatoirement** le document à télécharger sur le site académique :

www.ac-orleans-tours.fr, Rubrique Concours, emploi, carrière - Concours et recrutements réservés - Enseignants 1^{er} et 2nd degré - Enseignants 1^{er} degré

Le dossier de format 21 x 29,7 sera obligatoirement transmis en 3 exemplaires sous format papier, accompagné éventuellement d'un support numérique marqué au nom du candidat. **Ce support numérique ne devra comporter que les éléments explicitement cités en référence, dans le dossier papier.** Le « support numérique » intégrera la source sonore, visuelle ou audiovisuelle citée en référence dans le dossier papier.



Charte graphique :

- ✚ Dossier à rédiger en recto simple
- ✚ Police arial 11
- ✚ Interligne simple
- ✚ Marge droite et gauche : 2,5 cm
- ✚ En-tête et pied de page : 1,25 cm
- ✚ Pas de retrait en début de paragraphe

Le dossier sera paginé et relié uniquement avec des agrafes (pas de spirale).

2/2

► **Envoi du dossier au Rectorat d'Orléans**

Les candidats admissibles doivent adresser leur dossier en 3 exemplaires, au plus tard le **Mercredi 9 mai 2018** (cachet de la poste faisant foi), en recommandé simple, à l'adresse suivante :

Rectorat d'Orléans
A l'attention du Président de Jury-Bureau des concours
21 rue Saint Etienne
45043 ORLEANS CEDEX 1

Tout dossier transmis hors délai entraîne l'élimination du candidat admissible.

► **Entretien avec le jury**

Le candidat prévoit tout le matériel nécessaire à sa prestation.

La responsabilité, l'utilisation et la bonne marche du matériel apporté par le candidat lui incombe.

Il n'est fourni, par les organisateurs du concours, que l'accès à un branchement électrique usuel.

Le candidat est autorisé à se présenter à l'épreuve orale avec un exemplaire de son dossier. Cet exemplaire doit être strictement identique à celui remis préalablement au jury et ne doit contenir aucun autre document et aucune note personnelle.

A son entrée dans la salle d'interrogation, le jury demandera au candidat de lui remettre son dossier papier et recevra un autre exemplaire de son dossier en échange.

II - DEUXIEME EPREUVE ORALE : ENTRETIEN A PARTIR D'UN DOSSIER

1^{ère} partie : sujet relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA)

Le sujet se rapporte soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle.

Le sujet pourra porter sur l'un des 4 domaines de compétence suivants :

- Activités athlétiques
- Activités aquatiques
- Jeux et sports collectifs
- Danse

2^{ème} partie : exposé du candidat à partir d'un dossier de 5 pages maximum fourni par le jury et portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire.

Au terme de l'épreuve, le candidat devra laisser aux examinateurs le sujet qui lui a été attribué, ainsi que ses feuilles de brouillon.